

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

spécialité « animateur », mention « animation sociale »
NIVEAU IV

LA FORMATION

Durée & contenu de la formation

Formation de 12 mois divisés entre théorie et pratique.

➤ **Formation théorique :**

UC1 – 155H : Encadrer tout type de public dans toutes structures.

UC2 – 139H : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans un projet de la structure sociale.

UC3 – 177H : Conduire une action d'animation dans le champ d'animation de la structure sociale.

UC4 – 243H : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

➤ **Formation pratique :**

700H de stage en alternance.

Coût annuel de la formation

Aides possibles : Conseil Régional, Pôle Emploi, Employeur, OPCA, prise en charge individuelle, CIF, ...

S'adresser au secrétariat de la formation pour plus d'informations.

Statut durant la formation

- En formation initiale
- Salarié(e)
- Demandeur d'emploi

Conditions d'accès à la formation & sélection

Remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'une attestation relative au secourisme (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, STT),

Et justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe de 200H minimum.

OU

- Être titulaire du BAPAAT, CQP animateur périscolaire, CQP animateur de loisirs sportifs, BAFA, BAFD, Bac pro « service de proximité et vie locale », BAC pro agricole, BP du ministère de l'agriculture, BPJEPS, Bac pro ASSP, BEP « accompagnement soins et services à la personne », DEAVS, DPAS, DEAMP, CAP petite enfance, BEP carrières sanitaires et sociales, BEP services aux personnes, titre professionnel « agent de médiation, information, services », DEME, DEAES, DE auxiliaire de puériculture, DETISF.

LE MÉTIER

Le métier d'animateur social consiste à concevoir, à mettre en œuvre et à évaluer un projet d'animation dans tout lieux et à destination de tout public.

Compétences requises

L'animateur(trice) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

Domaines & lieux d'exercice

Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches d'éducation à la citoyenneté, au développement durable, et de prévention des maltraitances.

Il/elle peut exercer en EHPAD, MJC, FJT, CADA, Centres Sociaux, Maisons de quartier, ...

L'ITSRA C'EST AUSSI...



OÙ NOUS TROUVER ?



62 avenue Marx-Dormoy
63000 CLERMONT-FERRAND



Ne pas jeter sur la voie publique.

CONTACT



04 73 42 36 04



marie.alles@itsra.net



www.itsra.net